



DIKTAT brutal à France 3 Alpes

Mardi 5 octobre 9h00 :

Conférence de rédaction normale quotidienne à France 3 Alpes avec des Journalistes, des Scriptes, un Cadre Technique et un Rédacteur en Chef autour de la table.

La porte est ouverte. Une personne entre discrètement, salue l'assemblée et s'assied dans un recoin de la salle pour assister à la conférence.

Le rédacteur en chef l'observe, quelques minutes, puis l'interpelle :

- « Vous n'avez pas à vous inviter à cette conférence de rédaction »
- « Vous n'êtes pas journaliste et vous n'avez rien à faire ici, je vous demande de sortir »

La personne s'exécute et sort de la salle par respect pour l'assemblée.

Mais qui est cette personne ?

Cette personne n'est autre que le DS CGT de l'antenne, qui représente les PTA et journalistes de l'antenne.

Est-ce que la personne a gêné le bon fonctionnement de la conférence ?

NON ! Puisqu'elle a répondu être là en tant que simple observateur.

Les techniciens sont-ils interdits d'accès à la conférence de rédaction ? Dans quel monde vit le management de France Télévisions à Grenoble pour empêcher un Délégué Syndical d'exercer son mandat ?

La responsabilité d'un Rédacteur en Chef, comme de tout manager, est de respecter, voire d'animer le dialogue social ; et de respecter les principes du code du travail qui permettent aux représentants du personnel de circuler librement dans l'entreprise. Il s'agit d'un droit élémentaire que ne peut ignorer un chef de service, Rédacteur en Chef qui plus est.

La CGT estime qu'on est en face d'un délit d'entrave à l'exercice du mandat de son représentant syndical et l'inspection du travail en a été informée.

Le SNJ-CGT FTV apporte tout son soutien au délégué syndical de France 3 Alpes. Il demande des explications écrites à la direction du Réseau et exige par ailleurs des excuses publiques.

Grenoble, le 6 octobre 2021